Universitätsbibliothek Frankfurt a.M.
Sf 7/215

Trente-deuxième Annee. — Supplément hebdomadaire illustré : LA CROIX DE LORRAINE. — N° 43. — Samedi 21 Février 1914

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Ville de Metz :
Trois mois . . . . 3,30 M.
Alsace-Lorraine, Allemagne :
Trois mois . . . . 3,32 M.
France :
Un an . . . . 36 fr.
Six mois . . . . 18 »
Trois mois . . . . 10 »

En vente à PARIS
à la Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Médicis.

Le Lorrain

Rédaction et Administration :
14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES
La petite ligne . . . . 20 Pf.
RÉCLAMES
La ligne . . . . 50 Pf.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal
14, rue des Clercs, à Metz
et dans toutes les Agences à l'étranger.

AU LANDTAG

Il convient, je crois, de souligner la séance du 18 février au Landtag comme une séance symptomatique, non pas que toutes celles de ces semaines ne le soient à quelque titre en raison de la clarté des réponses du Secrétaire d'Etat aux questions qui peuvent être posées. Sous ce rapport, nous pourrions enregistrer avec une particulière satisfaction ce que M. le comte Rœdern a dit de l'école confessionnelle ; mais cela est si naturel, si pratique et en même temps si politique, dans un pays comme le nôtre, que nous n'avons pas été surpris d'entendre pareille déclaration tomber des lèvres d'un ministre qui paraît avoir le sens des réalités possibles et des justices désirables.

Ce qui nous a le plus frappé dans cette séance, c'est la question soulevée par le discours Weber. Qu'a voulu l'orateur lorrain ? S'il entend sortir le Statthalter des responsabilités parlementaires et gouvernementales, il en fait une sorte de roi fainéant, — pardon du mot, la comparaison ne vaut que pour le substantif, — qui couvre tout de sa placide et paterne autorité. Mais combien cela est loin de nos temps, de nos mœurs, de notre mentalité, de notre concept de la chose publique ! Cela ne serait même plus possible, étant donnée la multiplicité des affaires et la complexité des rouages administratifs. M. Weber a donc voulu tout simplement indiquer par là que nous devons avoir un chef de gouvernement à peu près semblable à ceux des autres Etats, qui gouvernent mais qui ont des ministères responsables. Il aurait simplement rompu une lance en faveur d'un gouvernement plus autonome avec un chef d'Etat qui ait à peu près les mêmes pouvoirs que les autres chefs d'Etat : en un mot, c'était un plaidoyer pour l'autonomie.

Mais il paraît que cela serait contraire à notre Constitution. M. Weber le savait bien. Faut-il conclure qu'il a offert le choix entre un Statthalter si élevé au-dessus de tous qu'il ne puisse être rendu responsable et un Statthalter rabaissé au rang d'un ministre et qui soit obligé de s'asseoir à la Chambre au banc du gouvernement pour répondre à toutes les questions qu'on pourrait lui poser sur les mirlitons ou sur les petits drapeaux des automobiles ? Ce serait ravaler la fonction d'une façon qui ne cadrerait guère avec celle de premier représentant de l'Empereur au pays d'Alsace-Lorraine, et cela aussi serait contraire à la Constitution.

Alors quoi ? Qu'a voulu M. Weber ? N'a-t-il pas tout simplement sorti un bon tour de son sac oratoire pour faire voir la faiblesse de notre Constitution et souligner en particulier la contradiction qu'il y a dans la fonction de notre Statthalter telle qu'elle est définie et pratiquée, à savoir qu'il soit d'une part le représentant de l'Empereur et de l'autre le chef responsable d'un gouvernement qui est pourtant parlementaire et qui dépend en somme d'une autorité supérieure absente ?

Le Parlement a bien saisi et approuvé la critique, faite ainsi sur le vif, de notre situation politique et administrative, mais le Secrétaire d'Etat y a répondu en prenant les choses au point où il les a trouvées et dans les conditions réelles où il a été envoyé ici. Néanmoins des débats de cette sorte, pour inutiles qu'ils paraissent théoriquement, ne peuvent que nous être utiles, parce qu'ils font toucher du doigt aux hommes nouveaux qu'on vient de nous envoyer les défauts et les points faibles du mécanisme administratif et politique qu'ils ont mission de manœuvrer. Sous ce rapport donc encore, nous pouvons voir dans le discours Weber un plaidoyer en faveur de notre autonomie.

Et c'est rendre service à nos nouveaux ministres aussi bien qu'à nous-mêmes que de leur montrer dans quels ressorts mal tournés ils risquent de se faire prendre les doigts et de nous faire prendre avec eux... puisqu'en somme c'est toujours nous qui payons pour les autres.

H. C.

La Journée

L'empereur Guillaume partira probablement le 22 mars pour Corfou. En se rendant à Venise, Guillaume II s'arrêtera à Schœnbrunn et fera visite à l'empereur François-Joseph. Guillaume II séjournera quelques jours à Venise. Son retour de Corfou aura lieu dans les premiers jours de mai.

✽

Au **Reichstag**, un médecin inspecteur a constaté hier l'excellent état sanitaire de l'armée. Au cours de la discussion du **budget de la marine**, l'amiral Tirpitz a fait des déclarations sur la nécessité d'exécuter la loi navale.

✽

La **Chambre française** a continué hier le débat sur l'interpellation concernant l'état sanitaire de l'armée. Toute la séance a été prise par un discours de M. Maginot, sous-secrétaire d'Etat, qui a chaleureusement parlé en faveur du maintien de la loi de trois ans, au grand désappointement des socialistes et des radicaux hostiles à cette loi.

✽

Le **Sénat** a adopté le projet de loi, déjà voté par la Chambre, modifiant la loi de 1894 et créant une caisse nationale de retraite des ouvriers mineurs.

✽

Le **Roi des Belges** a repris ses occupations habituelles. Il signe le courrier, donne des audiences et se promène même dans les jardins autour du palais.

✽

Au **Portugal**, la Chambre des députés a voté, par 102 voix contre 24, un projet d'amnistie s'appliquant aux condamnés politiques et aux condamnés pour rébellion, abus de pouvoir et délits de presse.

✽

La **Chambre des Lords** a ordonné une enquête sur le scandale Marconi. Trois ministres libéraux, et l'ex-secrétaire du parti libéral, sont accusés de spéculation sur les titres d'une Société de T. S. F. en instance de concession auprès du gouvernement.

✽

Le **prince de Wied** a fait exprimer ses excuses à l'ambassadeur russe à Berlin, M. de Sverbejef, de ne pouvoir se rendre à Saint-Pétersbourg, eu égard au temps limité dont il dispose.

✽

En **Russie**, le conseil d'Empire, discutant le projet de loi contre l'**alcoolisme**, a adopté la disposition relative à la création, dans les écoles primaires et supérieures, d'un cours d'hygiène où seront exposés les dangers de l'alcoolisme.

✽

Un **sujet anglais** a été fusillé par les **insurgés mexicains**.

Chronique Générale

ALLEMAGNE

La santé de Kronprinz.

L'état de santé du Kronprinz est moins satisfaisant que ces jours derniers. Dans les milieux bien informés, on dément qu'un désaccord se soit produit entre lui et la princesse Cécile, sa femme.

L'Allemagne ne réduira pas son programme naval.

Au cours de la discussion du budget de la marine au Reichstag, M. Erzberger, du Centre, a déclaré : « On ne peut pas songer à une réduction du programme naval. La discussion de la question du désarmement ne peut être que le signal de discordes. Ce n'est pas l'Allemagne, mais l'Angleterre qui a provoqué la fièvre des armements. Nous nous sommes tenus au rapport de 16 à 10. L'Angleterre ne l'a pas fait. En ce qui concerne la question du désarmement, il faut qu'une proposition officielle soit faite à l'Allemagne. »

La vitalité de l'élément danois dans le Slesvig-Holstein.

De récents débats au Landtag de Prusse ont mis en lumière, au moment où l'Allemagne fête le cinquantenaire de l'annexion du Slesvig-Holstein, la vitalité de l'élément danois dans les Marches du Nord.

En 1913, les Associations danoises pour les élections, pour la langue et les écoles, ont enregistré une augmentation de 1710 membres. Le Trésor du parti danois, dit « Fonds de fer », est passé de 10.000 à 61.000 M.

L'Union pour la langue danoise a répandu l'année dernière 24.000 ouvrages ou brochures. L'Union des écoles a envoyé 1219 jeunes gens du Nord-Slesvig dans les écoles supérieures du royaume de Danemark où, prétendent les Allemands, on leur inculque la haine de l'Allemagne.

Nulle part, même pour un but philanthropique ou religieux, les Danois ne consentent plus à s'associer avec les Allemands.

Les tentatives de germanisation, particulièrement violentes depuis deux mois, depuis la réunion de Flensbourg, ont été hier désapprouvées par plusieurs membres du Landtag.

A la frontière russo-prussienne.

On mande de Berlin à un journal de Paris que la Chambre des seigneurs est saisie d'un projet de loi concernant une rectification de la frontière russo-allemande, de Hemelstrom jusqu'à Pisken (Prusse orientale).

L'origine des officiers.

Lors des événements de Saverne, il a été question, au Reichstag, de l'origine des officiers allemands quant à la situation de leurs parents.

Un orateur socialiste ayant prétendu qu'ils étaient pour la plus grande partie fils de gros propriétaires fonciers, embrassant le métier des armes en amateurs, le ministère de la guerre a fait établir une statistique d'où il ressort que 9,7 0/0 seulement des officiers sont fils de grands propriétaires, 5,2 0/0 sont fils de sous-officiers et d'employés subalternes, les 85 0/0 restants sont fils d'officiers, avocats, pasteurs, fabricants, grands commerçants et encore sur ces 85,1 0/0, 62,5 0/0 tombent dans les trois premières catégories et 15,2 0/0 dans les deux autres.

« D'où il ressort, dit le commentaire, que les deux classes extrêmes (propriétaires fonciers et sous-officiers) sont presque équivalentes dans le contingent fourni au corps des officiers et que de plus en plus la « classe inférieure » de la société augmentera le contingent qu'il lui a été donné de fournir depuis la nouvelle loi militaire. »

C'est pour la première fois que les fils de sous-officiers et d'employés subalternes sont admis à l'honneur de porter l'uniforme d'officier allemand.

Des députés s'élèvent contre l'immoralité berlinoise.

A la Chambre des députés de Prusse, le baron Schenkzu-Schweinsberg et M. Vorster ont protesté contre l'immoralité berlinoise.

Le premier a déclaré entre autres choses :

— A Berlin, le précepte : « Vivre et laisser vivre » est devenu peu à peu « jeter sa gourme et laisser jeter sa gourme », c'est-à-dire comme les bêtes.

« Berlin, la nuit, qu'on prétendait être une étoile de première grandeur, est le point le plus sombre de la Prusse et de l'Empire.

« A Berlin, 4 pour cent des soldats, 26 pour cent des étudiants ont payé leur tribut aux maladies honteuses, et cela empire de jour en jour. »

Le député Vorster s'écria :

— A Berlin, les établissements de nuit restent ouverts jusqu'à six heures du matin. C'est scandaleux. Quand on pense qu'à Paris, les grands établissements ferment leurs portes dès une heure. Devons-nous donc prendre la Babel de la Seine comme modèle pour Berlin ?

FRANCE

Chambre des députés.

L'INTERPELLATION SUR L'ÉTAT SANITAIRE DES TROUPES

Paris, 20 février. — La Chambre continue la discussion de l'interpellation sur l'état sanitaire des troupes de l'Est.

M. Maginot, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, prend la parole avec l'intention, dit-il, de dépeindre impartialement la situation telle qu'elle est.

M. Maginot reconnaît que la situation est mauvaise sur un très grand nombre de points. Sur 367 garnisons, 125 eurent des cas de maladies épidémiques.

M. Maginot cite l'hiver particulièrement rigoureux parmi les causes de l'augmentation des maladies et de la mortalité.

M. Maginot dit que sur l'effectif total, le nombre des décès atteignit 1,11 pour mille, proportion annuelle atteinte depuis 1908. La situation en février est plus mauvaise qu'en janvier.

M. Maginot dit en citant les statistiques, que la recrudescence de la mortalité parmi les civils est pareille. (Interr. à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Augagneur reproche à M. Maginot de choisir les villes ajoutant que certaines garnisons sont décimées par les épidémies alors que les civils sont indemnes. (Protestations au centre.)

M. Maginot déclare qu'une autre cause est incontestablement la présence de deux jeunes classes sous les drapeaux. (Cris à l'extrême-gauche : C'est la seule raison.)

M. Maginot réplique : Il ne faut pas exagérer cette raison. D'ailleurs il existait d'autres raisons militaires devant lesquelles nous devions nous incliner. (Appl. au centre et sur divers bancs.)

M. Maginot expose toutes les difficultés auxquelles se heurtèrent les services du génie et de l'intendance pour exécuter les décisions du Parlement.

L'amiral Bienaimé interrompant dit que le ministre de la guerre avait demandé 60 millions de plus correspondant à 40.000 hommes de plus.

Une vive controverse s'engage.

M. Etienne proteste énergiquement n'avoir rien dit de pareil.

M. Barthou, attaqué par les socialistes, dit : Vous voulez me renverser une seconde fois ! (Rires. Appl. au Centre et sur divers bancs à gauche.)

M. Maginot continuant dit qu'il faudrait savoir gré au génie et à l'intendance des résultats obtenus. (Vifs appl. sur les mêmes bancs.)

M. Maginot constate que malgré un plus grand nombre de casernements neufs, pas complètement achevés, l'état sanitaire dans l'Est est meilleur que partout ailleurs.

Le ministre affirme que depuis trois mois la situation matérielle des soldats a été beaucoup améliorée. (Exclamations ironiques à l'extrême gauche.)

M. Maginot ajoute que les événements ne donnèrent pas raison à ceux qui redoutèrent l'incorporation à 20 ans. Toutefois la présence de deux classes jeunes ag[illegible] la situation résultant de circonstances climatériques exceptionnelles. Il ne convient nullement de jeter l'alarme dans l'opinion. (Vifs appl. au Centre, à gauche et à l'extrême gauche.)

Il s'agit d'une campagne contre des mesures indispensables à la défense nationale sur lesquelles on ne peut pas décemment espérer voir revenir à quelques mois de distance. (Tonnerre d'applaudissements à droite, au centre et à gauche. Bruit croissant à l'extrême-gauche.)

M. Maginot, malgré l'effervescence des socialistes ajoute : Nous venons de traverser une période d'épreuves douloureuses, inévitable pendant l'organisation d'un nouvel état de choses. D'autres la traversèrent comme nous et n'en persévèrent pas moins dans l'effort qu'ils crurent devoir supporter. (Vifs applaudissements à droite, au centre et à gauche. Protestations répétées à l'extrême-gauche.)

Répondant à des interpellations socialistes, M. Maginot dit que le gouvernement est unanime sur ce sujet. L'entrée des malades dans les hôpitaux est en décroissance. Le gouvernement fait tous ses efforts pour améliorer la santé et l'hygiène des soldats qui intéressent tous les Français. (Longs applaudissements sur tous les bancs sauf à l'extrême-gauche. Quand M. Maginot descend de la tribune, M. Doumergue s'avance vers lui et lui serre la main au milieu d'acclamations presque unanimes de la Chambre, sauf à l'extrême-gauche.)

Les déclarations de M. Maginot en faveur du maintien de la loi de trois ans ont provoqué sur tous les bancs une vive émotion.

On remarqua ensuite beaucoup la chaleureuse poignée de main que M. Doumergue donna au sous-secrétaire d'Etat à sa descente de tribune.

M. Barthou, ancien président du conseil, souligna ce geste, disant : « Voilà une poignée de main qui figurera à l'*Officiel*. » Les radicaux qui votèrent contre les trois ans et les socialistes unifiés manifestèrent un vif mécontentement. Certains estiment que cet important incident pourrait bientôt modifier la composition de la majorité.

La suite de la discussion de l'interpellation sur l'état sanitaire de l'armée est renvoyée à lundi après-midi. Séance levée.

Védrines blâmé par l'Aéro-Club de France.

Jeudi dernier, le comité-directeur de l'Aéro-Club de France, après avoir pris connaissance du dossier des incidents du Caire, a voté une médaille d'honneur à M. le ministre de France au Caire, pour le remercier des services rendus à la France et à l'aéronautique en cette circonstance.

Le comité-directeur blâme l'attitude de Jules Védrines, prend acte des regrets qu'il a exprimés et de son désir d'en référer à un tribunal d'honneur.

LE MÉCONTENTEMENT DE VÉDRINES

L'*Eclair* d'hier raconte qu'au cours de la séance tenue par le comité de l'Aéro-Club, M. Bienaimé, qui avait été chargé du rapport sur l'incident Védrines, lut ce document en présence de l'aviateur, dont il apprécia sévèrement l'attitude.

Après la séance du comité, Védrines s'est plaint à un rédacteur de l'*Eclair* d'avoir trouvé en M. Bienaimé non un rapporteur, mais un procureur général.

« Il voulait ma tête, a-t-il dit, il ne l'aura pas, j'ose l'espérer, mais moi je lui enverrai mes témoins, demain matin, car il est certaines expressions que je ne puis tolérer de la part d'un homme qui m'a embrassé au Caire à ma descente d'appareil. »

UN JURY D'HONNEUR

A la suite de la décision prise à son égard par le comité de l'Aéro-Club, Védrines a adressé au *Journal* une note dans laquelle il dit que, dès hier soir, par lettre, il a demandé à MM. Georges Brettmayer et Vouziers-Dorrières, d'être ses arbitres.

« Je prie les partis adverses, ajoute-t-il de désigner les leurs, avec charge à ces quatre Messieurs de nommer, s'il y a lieu, un cinquième et superarbitre, pour le départager. »

Il s'en passe de belles au Conseil municipal du Havre.

A la séance du conseil municipal qui a eu lieu mercredi soir, au cours d'une interpellation sur les mesures d'ordre prises par la municipalité, au sujet de la conférence Briand, Barthou, Chéron, un incident s'est produit.

Le citoyen Allan, socialiste unifié, ayant reproché à M. Langlois, radical dissident, d'avoir été une girouette toute sa vie et que, dimanche, on lui eût donné un diplôme de pitre, M. Langlois répondit au citoyen Allan qu'il allait lui tirer les oreilles et, quittant sa place aussitôt, il alla le gifler. Ce dernier se leva et riposta par deux autres gifles.

Le docteur Lenormand, le citoyen Lechapelain, socialistes unifiés, s'interposèrent, ainsi que quelques autres membres du conseil, et l'incident prit fin.

Mais la discussion se poursuivit avec une certaine violence. M. Deliot, prenant la parole, reprocha à la municipalité d'avoir reçu les conférenciers, dimanche, avec trop de déférence, en ajoutant que les perturbateurs n'étaient pas de son côté ; à quoi M. Coty, républicain de gauche, a répondu :

— Les perturbateurs étaient parmi vous, et parmi vous aussi étaient les corrupteurs, car c'est à coups de billets de banque que vous avez organisé la manifestation de dimanche.

Le citoyen Lechapelain s'étant livré à des violences contre la personne de M. Briand, M. Morgand, premier adjoint, présidant la séance, lui retira la parole et déclara clos les débats sur cette question.

Déserteurs et insoumis.

M. Noulens, ministre de la guerre, a fait à M. Louis Marin, député, la réponse suivante au sujet du nombre des déserteurs et insoumis :

Au 31 décembre 1912, il y avait à rechercher 14,357 déserteurs et 66,297 insoumis.

Au 31 décembre 1913, il y avait à rechercher 15,065 déserteurs et 65,872 insoumis.

En 1913, il y a eu 2,467 déclarations de désertions et 10,761 déclarations d'insoumis.

Dans la même année, il y a eu 1,524 condamnations pour désertion et 2,837 condamnations pour insoumission.

Ces constatations jointes à quelques considérations sur l'état sanitaire de l'armée française fournissent à la *Rheinisch-Westfälische Zeitung* la matière d'un article dont le titre « l'armée qui meurt » est suffisamment significatif. En voici la conclusion :

« Le peuple français est tout simplement au bout de sa force ; les sources naturelles où sont puisées les réserves de l'armée sont près de tarir et ce ne sont pas les nouvelles casernes qui arrêteront le destin. »

M. Jaurès va être content.

Un prêtre poignardé dans une chapelle.

Mercredi, à 4 heures du soir, l'abbé Jean Taillefert, âgé de 67 ans, chapelain de Saint-Vincent, près Saint-Coulomb, était en prière dans la chapelle quand entra un individu qui demanda à lui parler.

L'abbé Taillefert invita l'inconnu à aller l'attendre à son domicile et s'agenouilla devant l'autel.

L'individu se jeta alors sur le prêtre et le frappa d'un coup de couteau dans le dos, entre les deux épaules.

L'abbé se retourna brusquement et réussit à maîtriser le meurtrier au moment où il se préparait à lui porter un deuxième coup. Il le traîna sur la place du village, où les habitants le ligotèrent et le conduisirent à la mairie de Saint-Coulomb.

La blessure de l'abbé est heureusement légère.

Le meurtrier, nommé Michel, âgé de 30 ans, est un vagabond qui a déclaré être anarchiste et avoir agi par haine du prêtre. Il a été, après enquête et descente du parquet, écroué à la prison de Saint-Malo.

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Les journaux interdits par l'autorité religieuse.

Dans son mandement de carême de cette année, Mgr l'Evêque de Luxembourg revient sur la question des journaux interdits. Cette affaire avait suscité, l'année dernière, deux procès sensationnels qui se plaident en ce moment devant les tribunaux du pays. Mgr Koppes déclare maintenir l'interdiction qu'il a prononcée, sans du reste désigner nommément les journaux en question ainsi qu'il l'avait fait naguère. La *Luxemburger Zeitung*, organe libéral, en prend prétexte pour dire que le prélat bat en retraite. Cette observation est assez piteuse, car l'Evêque déclare expressément qu'il maintient l'interdiction de l'année dernière dans toute sa teneur. Les journaux visés auraient donc toute faculté d'intenter une nouvelle action judiciaire s'ils en avaient le désir. Mais n'est-ce pas là le cas de redire : chat échaudé craint l'eau froide ?

ANGLETERRE

Huit députés refusent leur traitement.

M. Montagu a déclaré mercredi soir, à la Chambre des Communes, que huit députés avaient refusé, l'année dernière, de toucher leur traitement.

On se rappelle que, lorsque la Chambre des Communes adopta, en 1911, une résolution fixant le traitement de ses membres à 10,000 francs par an — ils n'étaient pas payés jusqu'alors — les unionistes protestèrent énergiquement contre cette décision. Il faut croire qu'ils ont changé d'avis depuis, puisque huit seulement ont continué à se montrer irréductibles.

RUSSIE

Les réformes financières. La fin du « budget ivre ».

M. Kokovtzoff, le chef du cabinet qui prend sa retraite, était avant tout, de l'avis unanime, un ministre des finances. Sous sa direction, le monopole de l'alcool, créé en 1894 par le comte Witte, devint la ressource principale du budget. La consommation de l'alcool a doublé en dix ans, et sur les trois milliards de recettes du trésor russe, un tiers provient du rendement du monopole. On avait donné, au budget équilibré dans ces conditions, le nom flétrissant de « budget ivre ». La démoralisation, la dégénérescence, l'exploitation du paysan par les usuriers, israélites pour la plupart, étaient devenues les conséquences déplorables des encouragements officiels donnés à l'ivrognerie. La « vodka » fabriquée par l'Etat, et vendu par l'Etat avec des garanties sur la qualité de l'alcool, a rapporté au trésor russe 4 milliards 146 millions de francs de bénéfice net !

En présence de cette situation, on comprend le cri d'alarme du comte Witte, le père du monopole de l'alcool, proclamant lui-même publiquement son erreur, en pleine séance du conseil de l'Empire. C'est pour clore la série des « budgets ivres » que le Tsar appelle au pouvoir M. Goremykine, l'ancien ministre de la droite, et qu'il confie la réorganisation du système fiscal russe à M. Bark, le nouveau ministre des finances.

Pétersbourg—Pékin en aéro.

Suivant la *Gazette de la Bourse*, le gouvernement a autorisé l'aviateur français Janoir à tenter de voler de Saint-Pétersbourg à Pékin.

L'itinéraire serait Suma-Djelabinsk-Omsk-Tomsk-Irkourt-Karbine-Hinka et Pékin.

ALSACE-LORRAINE

Le comte de Wedel à Berlin.

Le comte de Wedel, Statthalter en Alsace-Lorraine est arrivé, hier matin, à 7 h. 49 à Berlin. M. de Rheinbaben, président supérieur des provinces rhénanes s'y trouve également.

Le *Lokalanzeiger* rappelle que le nom du comte de Rheinbaben a été mis en avant pour la succession au poste de Statthalter en Alsace-Lorraine. « S'il y a beaucoup de chance pour que ce fonctionnaire obtienne ce premier poste, il importe cependant de faire remarquer qu'un changement dans ce poste n'aura lieu que dans quelque temps. D'après nos informations, la décision de l'empereur n'est pas encore prise quant à la personne du nouveau Statthalter. »

Autour de Saverne.

L'affaire commence de nouveau à s'embrouiller, mais à part quelques petites controverses entre journaux conservateurs et progressistes, on finira, une fois de plus, par s'arranger.

Emue par les déclarations du représentant du gouvernement à la commission dite de Saverne, la presse conservatrice avait commencé à élever la voix et à protester contre la faiblesse du gouvernement qui consentait à traiter avec le Reichstag. Avant-hier, une note de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonçait qu'il était faux de conclure des déclarations faites à la commission dite de Saverne par le gouvernement que celui ci pense à discuter avec le Reichstag les conditions et les cas où la puissance militaire peut intervenir dans les troubles intérieurs, sur la réquisition du pouvoir civil, ces questions étant, dans chaque Etat confédéré, réglées par la Constitution.

Tout ce que le gouvernement est prêt à donner à la commission, ce sont des renseignements sur son plan particulier et l'on ne doit pas en conclure qu'il soit prêt à laisser mettre en discussion le pouvoir et le commandement.

Inévitablement, cette note officielle a mécontenté un peu toute le monde : Explication trop vague, disent les journaux conservateurs comme la *Deutsche Tageszeitung*, qui reproche au gouvernement de s'être fait représenter aux débats de la commission, alors que ces motions dites « d'initiative » sont toujours une atteinte aux prérogatives du gouvernement d'Empire. La *Post* n'est pas loin de tenir le même langage ; cependant la *Tägliche Rundschau* demande aux gens de Januschau de n'être pas plus royalistes que le roi.

La *Gazette de la Croix* accueille cette explication avec satisfaction, mais elle se demande à quoi serviront les communications que le gouvernement est prêt à faire, si ce n'est à fournir à la commission matière à discussion.

La *Morgen Post* écrit que cette note heurte de front l'opinion des six septièmes du Reichstag. « C'est à celui-ci, dit-elle, à discuter au cours du budget de la guerre, comme il en a le droit et comme c'est pour lui le moyen légal. »

Enfin le *Vorwärts*, socialiste, dit que si la majorité a la moindre étincelle du sentiment du droit, elle ne peut se trouver satisfaite par cette explication. Elle doit travailler avec énergie à mettre une digue aux excès et aux abus de pouvoir de la camarilla militaire.

Si nos demoiselles voulaient...?!

Il y a des militaires qui se plaignent d'être en Alsace-Lorraine presque comme dans un pays ennemi. Ce qui les a péniblement affectés entre autres, depuis l'annexion, ç'a été la grande réserve du sexe [illegible], particulièrement en Lorraine.

Un agronome allemand qui avait parcouru le pays en chemin de fer, a écrit, dans les premiers temps, que les femmes lorraines, confinées dans leurs pratiques de dévotion, n'avaient aucun souci du patriotisme ni de la moralité ni de la musique ni de la danse. M. le Dr Schneider, de Thionville, répondit avec verve au nom du Comice agricole ; et le malencontreux agronome fit ses excuses. Mais je crois qu'un obstacle réel à l'entente cordiale est cette réserve du sexe, d'une grande partie du moins, qui existait avant la guerre et qui n'a pas diminué depuis.

Nous avons toujours pris cette réserve pour de la dignité ; mais les fils de Mars y voient autre chose ; d'autant plus que dans la Vieille Allemagne les idées diffèrent sensiblement des nôtres. Il y a un certain nombre d'années, l'Empereur, de passage à Créfeld, reçut les hommages de la cité ; la partie la plus intéressante de la population, les jeunes filles, se trouvèrent naturellement au premier rang.

Les voyant de bonne humeur, l'Empereur leur demanda en quoi il pourrait leur être agréable ; elles répondirent en chœur : « Envoyez-nous un régiment de hussards pour danser avec nous. » L'Empereur répondit en riant : « Eh bien, vous aurez un régiment de hussards ! » Et cela fut fait. Le régiment qui eut cette chance porte dans tout l'Empire le nom de *Tanzhusaren*, les hussards de la Danse.

Je me figure malaisément nos jeunes Lorraines, l'élite de notre peuple, demandant des

hussards à l'Empereur pour danser avec eux. Mais si elles voulaient bien, je crois que maintes difficultés s'aplaniraient ; les fils de Mars se déplairaient moins chez nous ; et l'on ne tarderait pas à nous trouver mûrs pour l'autonomie.

Eriphile de Lesbos, captive d'Achille, raconta comme il suit sa première entrevue avec lui :

> Je frémissais, Doris, et d'un vainqueur sauvage,
> Craignais de rencontrer l'effroyable visage.
> J'entrai dans son vaisseau, détestant sa fureur
> Et toujours détournant ma vue avec horreur.
> Je le vis : son aspect n'avait rien de farouche ;
> Je sentis le reproche expirer dans ma bouche.
> *(Iphigénie.)*

Si nos demoiselles voulaient, les Achille germaniques n'auraient plus rien de farouche. On nous trouverait moins sauvages nous-mêmes, et moins Francillons. Et bientôt tout serait pour le mieux dans la meilleure Lorraine possible...

C. DU BERG.

Les sels de potasse.

La station de Mulhouse sera prise comme point de départ pour le calcul des frais de transport des sels de potasse pour l'Alsace-Lorraine et toute l'Allemagne du Sud. Cette mesure entrera en vigueur à l'époque où les mines de potasse alsaciennes seront à même d'approvisionner l'Allemagne du Sud. Ce serait prochainement.

On ne termine pas un bon dîner sans une tasse de fin Moka : c'est une finale fort agréable, surtout quand c'est du café : **A. Watier**, rue Fabert, 5.

CHRONIQUE MESSINE

Les syndicats chrétiens.

A l'assemblée générale des syndicats chrétiens — secrétariat de Metz — il a été établi que, lors de la fondation du cartel en 1912, on comptait quatre groupes avec un total de 140 ouvriers organisés. Au 1er janvier 1913, ces groupes comptaient 185 membres ; en outre sept nouveaux groupes ont été fondés et réunis au cartel, de sorte que, le 1er janvier 1914, l'union des syndicats chrétiens de Metz comptait 11 groupes avec 420 membres. M. Bäcker, secrétaire de syndicat, a été élu à l'unanimité président du cartel.

Corporations réunies.

Hier soir, le comité des corporations réunies a tenu une assemblée générale ordinaire à l'Hôtel des arts et métiers. L'assistance était en nombre, la plupart des corporations s'étant fait représenter.

M. Gerbes, vice-président, qui occupe le siège présidentiel, ouvre la séance à neuf heures en souhaitant la bienvenue à l'assistance, et tout particulièrement à la corporation des plâtriers nouvellement constituée. L'admission de celle-ci a lieu dans la forme habituelle, et sans rencontrer d'objection. Le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 octobre 1913 est adopté. La liste de présence établit que dix-huit corporations sont représentées.

Lecture est donné d'une motion de la corporation des asphalteurs et cimentiers, se plaignant de ce que dans les soumissions les offres des membres de cette corporation ne soient pas suffisamment prises en considération, surtout par les administrations militaires, et demandant que le comité des corporations agisse auprès de l'intendance militaire. L'assemblée approuve cette démarche.

Les membres sortants du bureau, MM. Gerbes, Leichert et Kunze sont réélus par acclamations. Il en est de même de MM. Schulze, Saul et Seiler, membres sortants du conseil de contrôle.

Le comité avait proposé l'entrée des corporations dans la fédération protectrice d'assurance, fédération qui compte 5.400 membres et 207 corporations et qui a déjà rendu d'appréciables services dans des questions d'assurances. C'est en somme une assurance contre les assurances. L'assemblée n'ayant pu se convaincre des avantages qui en résulteraient, décide l'ajournement de la question.

La corporation des bouchers dépose une motion tendant à ce que l'apprentissage fait à l'étranger ne soit plus pris en considération lors de l'examen de compagnon. Cette motion est motivée par le fait que depuis que la durée de l'apprentissage pour les métiers de boulanger et boucher est fixée légalement à deux ans pour le premier et à trois ans pour le second, la plupart des apprentis vont faire un apprentissage fictif et restreint en France ou au Luxembourg et reviennent après quelques mois subir leur examen de compagnon dans le pays. Il en résulte qu'il y a une réelle pénurie d'apprentis boulangers et bouchers au pays et des abus se sont produits.

Le président signale que les mêmes abus se produisent dans les autres pays limitrophes allemands. L'apprentissage pour les boulangers en Bade, Prusse et le pays Rhénan est fixé à trois ans. Or il arrive que de nombreux apprentis de ces pays viennent en Alsace-Lorraine où l'apprentissage est plus court. Provisoirement il n'y a pas de base légale pour mettre un terme à ces abus.

L'assemblée appuie la motion des bouchers et invite le comité à faire des démarches pour remédier à la situation.

La corporation des serruriers dépose une motion tendant à l'érection d'une caisse de secours en cas de décès d'un membre d'une corporation.

L'assemblée ne méconnaît pas les avantages d'une telle caisse, mais décide de renvoyer la question à une commission formée d'un délégué de chaque corporation et chargée de la mener à bonne fin.

Société lorraine d'histoire et d'archéologie.

Les 2, 3, 4, 5 et 6 mars, la Société lorraine d'histoire et d'archéologie organisera dans la salle des fêtes du Lycée (entrée place Saint-Vincent) une série de conférences artistiques et littéraires avec projections sur « l'art de la culture de la France au siècle de Louis XIV ». M. le Dr Wingenroth, de Fribourg, avantageusement connu à Metz, est chargé de traiter les différents sujets se rattachant à cette époque historique : littérature, architecture, peinture, politique, etc.

Les conférences commenceront à 5 h. 1/4 précises. La Société met gratuitement à la disposition de ses membres une carte personnelle et une autre pour un membre de la famille. Le prix d'une troisième carte valable pour les cinq conférences est de 1 M. Pour les personnes qui ne sont pas membres de la Société, le prix d'entrée pour la série complète des conférences est fixé à 5 M. Quiconque se fera inscrire comme membre bénéficiera des avantages réservés aux membres et recevra sans frais l'Annuaire de la Société. De plus, des cartes d'élèves seront mises en vente à 1 M la carte pour la série complète des conférences.

Les demandes de cartes devront être adressées aux Archives départementales d'ici au 25 février.

Le conférencier parlera en outre à Thionville, le samedi 7 mars.

Affaires militaires.

Des exercices de brigade auront lieu au camp d'Elsenborn du 8 au 30 mai pour les 98e et 130e d'infanterie (66e brigade) ; le 8e régiment d'artillerie à pied aura ses exercices de tir à Wahn du 9 mai au 9 juin.

Les opérations de recrutement

pour les jeunes gens de Metz, Plantières-Queuleu et Devant-les-Ponts auront lieu du 18 au 26 mars dans les salles de l'Hôtel des Arts et Métiers, rue de la Gare.

Pour la Nouvelle-Poméranie.

Cinq Frères des Ecoles chrétiennes de Metz, Montigny, Guénange et Grand-Halleux vont prochainement partir pour la Nouvelle-Poméranie, île de l'archipel Bismarck, appelés par l'Evêque de cette colonie pour y établir une école élémentaire supérieure catholique. Nous souhaitons à nos compatriotes bon succès auprès des Mélanésiens.

Mairie de Metz.

Le 3e tirage au sort des obligations de l'emprunt à 3 1/2 0/0 de la Ville de Metz du 1er octobre 1903 (capital de 4.000.000 M) aura lieu le jeudi 5 mars 1914, à 10 heures du matin, dans la salle des commissions à l'Hôtel-de-Ville à Metz (chambre no 11). Le public sera admis à la séance.

Avis.

Il est porté à la connaissance publique que l'alignement du chemin de la Patrotte, entre la rue du Nord et la route de Thionville, dans la section de Metz-Devant-les-Ponts, fixé par le Conseil municipal de la ville de Metz, dans sa séance du 12 décembre 1913, a été approuvé par arrêté de M. le Président impérial du département de la Lorraine en date du 9 février 1914, IIa 2446/13, et qu'en conséquence aucune réparation, restauration ou reconstruction de bâtiment ne saurait avoir lieu au-delà des limites établies du chemin de la Patrotte.

A propos d'un enlèvement d'enfant.

On se souvient de l'enlèvement d'un jeune Anglais nommé Harold, qui était en pension en France, dans un collège de Normandie et qui fut enlevé mystérieusement en automobile. Il fut retrouvé il y a quelques semaines en Norvège.

Toujours est-il que la coupable extradée a été ramenée par Metz à Paris vendredi matin ; elle quittait Metz pour Nancy au train de 8 h. 24 jeudi soir. En gare française de Pagny-sur-Moselle, les gendarmes allemands la remirent officiellement aux mains de deux gendarmes français qui amenèrent ladite femme à Nancy où elle a passé la nuit à la prison.

La Loterie des Enfants de Marie

est exposée à son siège habituel, rue Châtillon, no 4.

On peut la visiter tous les jours de 1 heure à 4 heures de l'après-midi jusqu'au dimanche soir 22 courant. 159-8

Le tirage de cette loterie aura lieu le mardi 24 février vers 2 heures de l'après-midi.

La lyrisme du chiffon.

Si nous possédions un Molière, il nous peindrait non plus les *Femmes savantes*, mais le bel esprit du Chiffon. La matière est abondante. Ecoutez plutôt cette description d'une toilette de théâtre :

1er Acte. — « Que de distinction vraie et de mo-« dernisme charmant en cet ensemble de taffe-« tas libellule et de mousseline d'un sobre ton « *scabieuse*, qu'une vibrante touche d'écossais « au corsage relève avec esprit ! »

Ah ! Cette « vibrante touche d'écossais » ! On voudrait pouvoir la *toucher !*

2e Acte. — « Qui décrira l'intensité de colo-« ris de cette duvetine cuivre rouge, combinée « dans une allure moyenâgeuse avec un écos-« sais à rayures où le vert intense intervient « spirituellement. »

Toujours « l'écossais » non plus « vibrant », mais spirituel encore. Allons, tant mieux !

Et cette « duvetine cuivre rouge » ! Ah ! ma sœur, quelle douceur ! Rien que d'y penser, je sens mon cœur se fondre en un rayon de « vert intense et moyenâgeux » ! X.

Pour les fiancés !

Ils trouveront des trousseaux du genre le plus simple au plus riche à des prix avantageux à la maison Alex Fürst, place d'Armes.

Pharmacies.

Les pharmacies suivantes seront seules ouvertes demain toute la journée, les autres jusqu'à *midi* seulement :

Pharmacie Ferber, place de Chambre ;

Pharmacie du Laurier, Alfred Lévy, place Saint-Jacques, 12 ;

Pharmacie Saint-Louis, Masius, 12, place Saint-Louis ;

Pharmacie du Dôme, Joseph Stahl, place de la Cathédrale, 3 ;

Pharmacie de la Gare, Wolff, boulevard Empereur-Guillaume, 28 ;

ainsi que les pharmacies du Sablon et de Montigny.

Les timbres les plus rares du monde.

Au moment où le capitaine Scott organisa sa fameuse expédition antarctique, les autorités postales britanniques lui offrirent de créer des timbres spéciaux, dont la vente serait faite au bénéfice de la mission polaire.

Le capitaine Scott fut nommé par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande « postmaster » de la terre Victoria, dans l'Antarctide, et un employé des postes, Francis Drake, fut institué trésorier. Il y eut en tout trois courriers dans chaque sens, transportés de la base d'opération de la terre Victoria à la Nouvelle-Zélande par le bateau *Terra-Nova* et par d'autres navires de pêche ou baleiniers. Les lettres étaient affranchies par des timbres d'un penny ou d'un demi-penny de la Nouvelle-Zélande. Mais ils étaient frappés respectivement d'une surcharge de 25 et de 5 shillings.

Ce sont certainement là les timbres les plus rares du monde.

Grand choix de bonne brosserie française et plumeaux en tous genres, Droguerie **P. Simon**, 13, rue Tête-d'Or. 157-6

Calendrier. — Aujourd'hui, samedi 21 février, cinquante-deuxième jour de l'année. — Lever du soleil : 7 h. : coucher : 5 h. 28.

Nouvelle lune le 25.

Fête du jour. — Saint Sévérin.

Ephémérides lorraines. — 21 février 1678. Le roi Louis XIV vient pour la quatrième fois à Metz et loge au palais de l'Evêché. Il quitte cette ville le 25 du mois, après avoir installé un Messin, M. de Givry, gouverneur et lieutenant du roi. De nos jours, une pareille marque de confiance ne sera jamais accordée à l'un de nos compatriotes.

1745. — Le Maître-Echevin de Metz, Claude Pagel, seigneur de Vantoux, remercie le maréchal duc de Belleisle, d'un envoi de 60.000 fr. destiné à l'acquisition de blé pour les pauvres pendant les années calamiteuses.

La température. — La pression barométrique devient basse sur presque toute l'Europe.

Le vent est modéré des régions ouest sur la Manche.

La température reste assez élevée sur nos régions. Hier matin, le thermomètre marquait : —20° à Uléaborg, +3° à Nantes, 4° à Belfort et à Clermont-Ferrand, 7° à Paris, 8° à Brest, 11° à Biarritz et à Alger.

Un temps doux et nuageux est probable, avec quelques pluies dans le nord et l'ouest.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

(Observations faites par M. REMOISSENET, à Metz)

	BAROMÈTRE A 0°	THERMOMÈTRE	VENT	TEMPS
20 fév. à 4 h. soir	737.3	+10.0	S O	Nuag.
21 fév. à 8 h. matin	733.1	+ 8.0	S S O	Pluie

Thermomètre. — Maximum du 20 : +10.0 ; Minimum aujourd'hui : +6.5

NOUVELLES RÉGIONALES

Montigny. — (*Séance du Conseil municipal.*) Dans sa séance du 14 février, le Conseil municipal a voté, entre autres, les points suivants plus importants de l'ordre du jour :

Le Conseil municipal décide l'acquisition de différentes parcelles de terrain dans les rues Saint-Ladre et de Frescaty, dans le but d'élargir lesdites rues et d'y établir un trottoir. — Le Conseil municipal décide d'accorder aux propriétaires qui sont encore en retard pour le raccordement de leurs maisons à la canalisation communale un dernier délai allant jusqu'au 1er juillet de cette année. Ce délai passé, des poursuites seront intentées à quiconque ne sera pas conformé aux prescriptions, à moins que des raisons majeures n'aient empêché l'exécution des travaux. — Sur la recommandation de l'autorité compétente, il est accordé une gratification au secrétaire de l'état-civil pour la tenue remarquable des régistres de 1913. — Le Maire est chargé de proposer l'admission de la commune de Montigny dans l'association des villes moyennes d'Alsace-Lorraine. — Sous acceptation des prescriptions en vigueur, le Conseil municipal demande l'assimilation de la commune de Montigny aux communes comptant 25.000 habitants et plus. — Vu le manque de locaux scolaires, le Conseil ne peut décider la création de nouvelles salles d'école pour la rentrée de Pâques en 1914. Par l'exhaussement de la maison d'école, dont les travaux commenceront incessamment la commune obtiendra le nombre de locaux voulus à partir de l'automne 1914. — La commune soutiendra le procès en dommages-intérêts que veut lui intenter un propriétaire d'automobile. — La délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 1913 ayant trait au traitement et à la pension du personnel enseignant entrera en vigueur le 1er avril prochain.

Pour calcul de son traitement on tiendra compte à une institutrice nouvellement nommée à Montigny de ses années de service passées au dehors. — La place Saint-Victor est mise contre rétribution à la disposition de la Société de forains *Friede*, pour y tenir sa fête annuelle qui aura lieu le 29 mars et le 5 avril de cette année.

Communications : Le maire donne connaissance au Conseil de lettres de remerciements et autres communications, ainsi que de la résolution votée le 4 de ce mois au *Münchener Kindl*, au Sablon, concernant la modification de la loi régissant la quote-part des aboutissants dans les frais de construction de rues.

Maizières-lès-Metz. — (*Vente de terrains communaux.*) On nous écrit, le 20 février :

Aujourd'hui a été signé ici devant M. le notaire Frenkel le contrat par lequel la commune de Maizières a vendu à la Maison Thyssen des chemins et terrains communaux d'une superficie de 15 hectares. La Maison Thyssen est en possession de ces terrains depuis le 1er octobre 1913 et doit payer à la commune les intérêts de la somme d'achat depuis cette date.

Rosselange. — (*Suicide, accident ou meurtre.*) On nous écrit :

On vient de retirer de l'Orne près du pont de l'usine de Jamailles le cadavre d'un homme qui doit avoir séjourné depuis quelques jours dans l'eau. La justice, arrivée sur les lieux, a trouvé sur lui en dehors d'une montre et d'un timbre de 25 centimes français, différents reçus de poste d'envoi d'argent en Italie, et qui font supposer qu'il s'agit d'un nommé André Minerelli, habitant Jœuf (France). Le corps sera transporté à la morgue aux fins d'autopsie.

Thionville. — (*Avis aux chauffeurs.*) De notre correspondant :

Aux abords de la ville la municipalité a fait apposé des plaques indiquant la vitesse des autos dans les rues de Thionville. L'allure des cars automobiles est de 8 kilomètres et celle des autos ne doit pas dépasser 15 kilomètres à l'heure.

Forbach. — (*Mutation d'immeuble.*) La pharmacie de M. Sauter est passée entre les mains de M. Hauck, actuellement à Sarrebrück, pour le prix de 390.000 M ; M. Sauter continuera à gérer la pharmacie pendant deux ans.

Pays de Château-Salins. — (*Epizootie.*) La fièvre aphteuse est éteinte à *Vaxy* et à la ferme d'*Ormange* près de Gélucourt.

Heining. — (*Vétérans.*) Cinq vétérans de Heining, près Bouzonville, ont obtenu la rente de 150 M ; le dernier en date est M. Jean Hesse, ancien brigadier au 4e d'artillerie à pied, titulaire de la médaille d'Italie.

Réchicourt. — (*Grand incendie.*) Dans la nuit de mercredi à jeudi, la population a été réveillée par le tocsin signalant un incendie, déclaré chez Mme veuve Boucher, à Réchicourt. Activées par un vent très violent du sud-ouest, les flammes attaquèrent les maisons voisines et dans l'espace d'une heure cinq maisons et une remise étaient détruites. Les sinistrés, dit l'*Elsässer*, qui eurent à peine le temps de sauver leur vie, sont MM. Leyer-Wachs, L. Schneider, Schneidermeider, A. Gérard, Mmes veuves Kehl et Boucher. La maison voisine de M. le notaire Ditsch put être à peine préservée ; les pompiers d'Avricourt, Foulcrey et Moussey, accourus à l'aide de leurs camarades de Réchicourt, se rendirent maîtres du feu vers 5 h. du matin. Les dégâts qui s'élèvent à environ 150.000 marks ne sont qu'en partie couvertes par l'assurance.

Wittring. — (*Noyé sous les yeux de son père.*) Un garçonnet de Wittring, qui essayait de patiner sur les derniers glaçons du canal de la Sarre, disparut sous l'eau. Un batelier lui jeta une corde que l'enfant ne put atteindre, et il se noya sous les yeux de son père accouru à ses cris.

ALSACE

Strasbourg. — (*Cadavre confisqué.*) Jeudi vers 2 heures, au moment où le corbillard emportait le corps de la femme du photographe Wilhelm, arriva le fourgon automobile de l'hôpital avec la police qui, par ordre du parquet, confisqua le cadavre ; on prétend que Wilhelm aurait maltraité sa femme qui serait morte des suites de mauvais traitements. La confiscation n'avait sans doute pu avoir lieu plus tôt.

Ferrette. — (*Médecin tué.*) M. le Dr Herring vient de succomber des suites d'un accident singulier ; le docteur qui était un collectionneur passionné d'objets préhistoriques explorait récemment une grotte près de Bensdorf quand une pierre se détachant du plafond lui brisa le crâne. Le défunt était très estimé.

LETTRE D'ALSACE

(De notre correspondant particulier.)

Strasbourg, 19 février.

Dans une lettre adressée à la rédaction du *Lorrain*, un ancien haut fonctionnaire a cru devoir s'exprimer, dans une forme à lui, sur la façon dont, il y a quinze jours, j'ai apprécié ici même, le rôle de nos ministres démissionnaires dans l'affaire de Saverne. Malheureusement il termine en disant : « Cette lettre n'est pas destinée à la publicité. » Autrement, pour son châtiment et pour ma vengeance, j'aurais prié la rédaction de la reproduire en *fac-similé*. Après l'avoir lue, le public aurait jugé s'il est vrai que ceux-là mentent et faussent l'opinion publique qui reprochent à notre ancien Secrétaire d'Etat de n'avoir pas donné à temps, je ne dis pas un simulacre de démission — ceci, je ne l'ai jamais nié, a été fait — mais une démission catégorique et effective ; ou s'il n'est pas plutôt vrai, que, comme je l'ai affirmé, M. le baron Zorn de Bulach, en hésitant, en tergiversant, a laissé passer l'occasion d'effacer, par un acte viril final, le souvenir des fautes commises durant son passage au pouvoir. Le jugement du public, j'en suis sûr, aurait ratifié le mien. Et cette certitude me suffit pour ne pas m'émouvoir des grossières injures contenues dans la lettre en question. Passons !

A propos de l'affaire de Saverne, sur laquelle les occasions de revenir ne paraissent pas avoir manqué de sitôt, j'apprends à l'instant que le bruit d'après lequel le soldat Henck, du 99e régiment d'infanterie, condamné en son temps, pour les raisons que l'on sait, à 42 jours jours d'arrêts moyens, aurait obtenu de l'Empereur la remise d'une partie de sa peine, était faux. Il s'agirait simplement d'une interruption de ses arrêts, motivée par l'état de santé du malheureux soldat. Un recours en grâce adressé à l'Empereur par le père du soldat, est resté sans succès et le condamné est obligé de subir sa peine en entier. Avouez que, dans l'intérêt de la pacification des esprits, cela est bien regrettable. La nouvelle de la grâce obtenue, lancée par le bureau Wolf en date du 24 janvier, avait produit le meilleur effet et le graciement partiel pouvait être regardé au moins comme un minimum de satisfaction pour la population, que ce démenti ne manquera pas d'irriter à nouveau.

Vous aurez déjà appris, quand ma lettre paraîtra, que le procès intenté au lieutenant de Forstner pour séduction d'une mineure âgé à peine de 14 ans, et qui était fixé au 17 février dernier a été ajourné au 28 avril prochain. Le père réclame une indemnité de 2000 M et l'ajournement a été motivé par le fait que l'accusé, qui n'est pas encore majeur en ce moment, atteindra ses 21 ans à Pâques et qu'à partir d'alors la justice pourra procéder contre lui personnellement.

Je ne vous apprendrai rien sur les hommes nouveaux, auxquels, ces derniers jours, est venu se joindre le successeur de M. le Dr Petri, en la personne de M. le Dr Frenken, qui cependant n'a pas encore eu l'occasion de prendre la parole au Landtag. La Rédaction du *Lorrain* est sur place à chacune des séances du Parlement, et vous tient au courant des faits et gestes de nos nouveaux ministres.

En vous disant que ces derniers continuent à s'avancer avec infiniment de précautions sur le terrain encore inconnu pour eux de la politique alsacienne-lorraine, je ne pourrais que faire des redites oiseuses. J'ajouterai seulement que les députés des différents partis me font l'impression d'agir d'après le vieux dicton : « A corsaire, corsaire et demi », c'est-à-dire qu'à la diplomatie du Secrétaire d'Etat, ils opposent leur diplomatie à eux, prenant les habiles déclarations officielles pour ce qu'elles valent, souriant des sous-entendus de M. le comte Roedern et faisant leurs réserves de leur côté pour ne pas s'engager d'une façon imprudente.

Dans les couloirs du Landtag, plus encore que dans la presse, on discute en ce moment fortement la question du successeur de M. le Dr Albrecht comme président du conseil supérieur de l'enseignement public (*Oberschulrat*). Deux noms avaient été prononcés dès le principe, celui de M. le professeur Spahn et celui de l'ex-pasteur M. Georges Wolf.

Quoique M. Spahn ne soit pas affecté du vice originel que tous les Alsaciens-Lorrains ont contracté en naissant, je veux dire que, quoi qu'il soit prussien, très prussien même et que, comme tel, il ait récemment exprimé le regret que notre administration ne renferme pas assez d'éléments prussiens, on peut être sûr que jamais l'idée de sa promotion à un poste de cette importance n'a été sérieuse. Il est en effet, catholique — autre péché originel — et membre du Centre. Donc *absit* ! on n'a pas pu songer à lui, malgré l'autorité dont il jouit comme savant.

Pour ce qui est de M. Wolf, sa candidature devait avoir plus de chances de succès. Il est d'origine alsacienne, il est vrai. Un certain moment, il a même eu le courage d'affirmer ce caractère d'une façon qui a légèrement étonné et... détonné. C'était à l'époque où dans les régions gouvernementales elles-mêmes, l'on en était arrivé à protester vaguement contre l'envahissement de l'esprit militaire prussien.

Mais il s'est ressaisi depuis. Aussi bien, le gouvernement dont un des représentants l'avait à l'époque proposé comme « Musterknabe » est tombé depuis. Et quand on appartient au parti de la plaque tournante, quand on est libéral, on ne s'attarde pas auprès des grandeurs déchues, on laisse les morts enterrer les morts et on se tourne vers le soleil levant pour lui faire sa révérence et recevoir... ses rayons. Pourquoi un de ces rayons n'aurait-il pas été la nomination du chef de la *Fortschrittspartei* au poste de Présidence de l'*Oberschulrat* ? M. Georges Wolf est, en effet, protestant. Donc déjà un titre de recommandation dans un pays essentiellement catholique. Il est le plus ancien pasteur ; donc une nouvelle garantie pour ceux qui redoutent avant tout les revendications de l'Eglise catholique dans ses rapports avec l'Etat sur le terrain de l'école. On pouvait être certain qu'il s'acquitterait, éventuellement, de ses nouvelles fonctions comme, depuis son entrée dans la vie publique, il a rempli son rôle de journaliste et exercé son mandat de député ainsi que de chef du parti libéral, c'est-à-dire dans un esprit essentiellement anticatholique.

Malgré cela, on prétend en ce moment dans les milieux soi-disant bien informés, ses chances d'être nommé ont plutôt diminué. Pourquoi ? Est-ce parce que, malgré tout, ses sentiments « nationaux » ne seraient pas assez éprouvés ? Ou bien serait-ce parce que la joie de placer à la tête du département de l'instruction publique en Alsace-Lorraine, un protestant militant, aurait cependant paru exorbitant ? Je ne sais. Mais le fait est qu'en ce moment il est de nouveau question d'un *Schulmann* comme futur directeur du *Oberschulrat*.

Que deviendra l'ancien sous-secrétaire d'Etat pour la justice M. le Dr Petri, qui certainement reviendra à la surface après son plongeon momentané ? Est-il vrai qu'on songerait à le nommer curateur de l'Université après que M. Mandel qui, dit-on, voudrait quitter Strasbourg, aurait refusé ce poste ? On ne sait, et cette incertitude, venant s'ajouter à celle qui règne toujours encore au sujet de la personne de notre futur Statthalter, comme aussi au sujet d'autres nominations importantes, fournit ample matière à combinaisons à l'imagination de ceux qui se plaisent au jeu des devinettes.

Dernières Informations

Au Reichstag.

L'ÉTAT SANITAIRE DE L'ARMÉE ALLEMANDE — LES CROISIÈRES DE LA MARINE

Berlin, 20 février. — Un médecin inspecteur répond au nom du ministre de la guerre à la « petite question » du député national libéral Bassermann, relatif à l'état sanitaire des troupes allemandes :

« La santé des troupes prussiennes, y compris le Wurtemberg et la Saxe a été, dans les dernières semaines, meilleure qu'elle ne le fut à la même époque en 1912 et en 1913. Le nombre des malades a été en janvier 1914 plus faible qu'en janvier 1912 et 1913. Il en fut de même dans le dernier trimestre de 1913. Le nombre des malades a été aussi cette année inférieur à celui des années précédentes. Les malades de la garnison de Hanau sont en bonne voie de guérison. La plupart d'entre eux ont pu quitter l'hôpital. L'état de santé des troupes bavaroises est satisfaisant. A Munich et à Neu-Ulm seulement, quelques cas de maladie sont signalés.

Bref, il résulte de notre enquête, que sur les 731.000 hommes de notre armée, 18.610 sont en traitement dans les infirmeries militaires. Dans ce chiffre sont compris les soldats victimes d'accidents en cours de service. On peut donc affirmer, prenant pour terme de comparaison les deux années précédentes, que l'état de santé de l'armée est excellent. » (Applaudissements.)

Le Reichstag reprend ensuite la discussion du budget de la marine.

M. Bassermann, national libéral. — Les rapports avec l'Angleterre se sont améliorés. On n'y considère plus le soi-disant belliqueux de notre flotte.

Nous sommes pacifiques. En France on a toujours le désir d'une plus grande extension coloniale. En Russie on fait de nouveaux préparatifs militaires. *La Russie est cause si notre politique dans la question de notre mission militaire en Turquie a dû battre en retraite.* Il ne faut cependant pas nous faire d'illusions. Il nous faut poursuivre notre politique un but bien défini.

Nous devons faire en sorte que notre flotte batte pavillon sur toutes les mers du monde.

M. Nehbel, conservateur. — Une proposition de désarmement doit émaner de l'Angleterre. L'orateur parle des dirigeables, du port de Helgoland, du recrutement des officiers de la marine, des stationnaires allemands à l'étranger.

L'amiral de Tirpitz, secrétaire d'Etat à la marine se félicite de voir que les députés du Reichstag comprennent l'utilité des croisières lointaines :

« Il serait bon, dit-il, que notre flotte jouât un plus grand rôle à l'étranger. Malheureusement, la construction des croiseurs destinés à ce service n'est pas assez avancée pour que nous puissions le faire.

Nous avons senti dans les derniers temps cette insuffisance. C'est ainsi que nous voulions l'an dernier, envoyer notre escadre d'Extrême-Orient dans l'océan Indien. Nous avons dû renoncer à ce projet, parce que nous avions besoin de nos bâtiments en Chine.

Dans les eaux américaines, notre croiseur *Bremen* a eu recours aux navires de la Hamburg-Amerika. Il ne pouvait être à la fois sur tous les points où il était nécessaire qu'il fût. Nous avons dû à Haïti débarquer des cadets et des mousses ; ils ont fait leur devoir, mais on ne doit pas accepter de telles éventualités.

De toutes ces considérations, il résulte, messieurs, que nous devons avoir une plus forte représentation navale à l'étranger. Le but des prochaines années sera d'étendre cette représentation dans le cadre de la loi navale.

Tous les partis bourgeois de cette Assemblée ont reconnu la nécessité de rester fidèles à notre programme naval. Je sais bien ce que le député socialiste Noske pense dans le fond de son cœur (Rires), mais j'ai la conviction que le peuple allemand est pénétré de la nécessité où nous nous trouvons d'exécuter notre loi navale. » (Approbation prolongée.)

M. le D Heckscher (progr. démocrate) parle en faveur des ingénieurs de la marine, constate que l'opinion anglaise est plus favorable à l'Allemagne ; constatation que fait également *M. Warmuth* (du parti d'Empire), cependant l'orateur ne se fie pas trop à ce revirement.

M. Herzog (Union économique) désire ce rapprochement anglo-allemand également, mais à condition d'entretenir en état l'armée et la flotte.

Après *M. Vogtherr* (soc.) qui proteste contre la gabegie, les mauvais traitements des marins et reproche à M. Erzberger d'avoir parlé en pangermaniste, *M. Tirpitz* parle en dernier lieu pour justifier les fonctionnaires de certains reproches, de même pour défendre la « Flottenverein ».

Séance levée à 6 h. 1/2.

Condamnation de Mlle Rosa Luxemburg.

Francfort-sur-Mein, 20 février. — Mlle Rosa Luxembourg, la protagoniste bien connue des idées socialistes, a comparu aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Francfort sous la prévention d'avoir conseillé la résistance à la force publique.

Mlle Luxemburg s'est rendu coupable de cette double infraction dans deux réunions tenues les 25 et 26 septembre à Fechenheim et à Bockenheim où la militante socialiste traitait de « la situation politique et les devoirs des travailleurs ». Arrivant à parler de la guerre imminente, elle s'était écriée : « Si on devait croire que nous brandirons l'arme meurtrière contre nos frères français ou autres, nous répondons : « Nous ne le ferons pas. »

Le tribunal a vu là un délit prévu par les articles 110 et 111, parce que l'inculpée avait invité publiquement les soldats à refuser en cas de guerre, l'obéissance à leurs chefs ordonnant de tirer sur l'ennemi, et a condamné la femme socialiste à un an de prison.

L'immoralité à Berlin.

Berlin, 20 février. — Le *Berliner Tageblatt* annonce que le Conseil de guerre de Potsdam a condamné à sept mois de prison un hussard de la garde qui, avec huit camarades, fréquentait une cabaret de